Droit et règles

TESTAMENT

Définition: Document écrit dans lequel une personne indique comment elle souhaite que ses biens et ses affaires soient répartis après sa mort.

Types de testaments :

- Testament olographe : écrit à la main par le testateur, signé et daté.
- Testament authentique : rédigé devant notaire en présence de témoins.
- Testament mystique : remis sous enveloppe scellée à un notaire.

Conséquences:

- Transmission des biens selon la volonté du défunt.
- Possibilité de contestation en cas d'irrégularité ou de préjudice aux héritiers réservataires.

Les 3 conditions à remplir pour faire un testament





Etre majeur ou mineur de plus de 16 ans



Bénéficier de la capacite

Ces conditions sont cumulatives. Elles doivent donc toutes être réunies.

 Exemples de testaments historiques :

<u>Testament de Napoléon ler (1821) :</u> rédigé en exil, détaillant ses dernières volontés et legs.

<u>Testament d'Alfred Nobel (1895) :</u> à l'origine des Prix Nobel.